



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal**

élus :
19

Conseillers en fonction :

19

Conseillers présents :

14

Conseillers absents :

5

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 07 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi sept juillet à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du vingt-neuf juin deux mil dix-sept.

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Michel BRUNN, Jean-Pierre KOHLER, Madame Sylvette GODIER, Adjoints, Madame Aline BALLY, Messieurs Freddy GILCK, Jean-Marc HALLER, Mesdames Laurence HALLER, Michèle JAEGER, Monsieur Jean-Jacques SITTE, Mesdames Nadine SPETZ, Ester SZTAJNERT, Conseillers Municipaux.

Arrivés en cours de séance : Messieurs Marc HOFFER, Claude SCHOEFFEL au point n°3 (Rapports Maire/Adjoints).

Absentes excusées : Mesdames Stéphanie BOBENRIETH (**procuration donnée à Monsieur Marc HOFFER**), Valérie BOEGLIN, Cindy HELL (**procuration donnée à Madame Michèle JAEGER**), Conseillères Municipales.

Absents : Messieurs Michaël LAMY, Franck SCHUBERT, Conseillers Municipaux.

Présents : 14

Pouvoirs: 2

Votants : 16

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 juin 2017
3. Rapports Maire/Adjoints
4. Marché de travaux portant sur la démolition du bâtiment en friche (62 Grand'Rue)
5. Budget : Décision modificative n°2 (services communs CCVSA)
6. Budget : réhabilitation du Temple : amortissement des subventions d'investissement, fixation de la cadence d'amortissement
7. Personnel communal :
 - a. Recrutement d'un agent ATSEM à partir de la rentrée 2017 : création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non –permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
 - b. Création d'un poste permanent au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
8. Rythmes scolaires : demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours
9. Forêt/ONF : demande de distraction du régime forestier de la parcelle n°361, section 10
10. Commission Locale de l'Eau : avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch
11. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin : avis sur l'adhésion de la Ville de Héisingue
12. Demandes de subvention
13. Divers et communication

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h05.

Elle rappelle les procurations données et excuse les membres absents.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Aline BALLY est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2017

Le procès-verbal de la séance du 02 juin 2017, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans modification.

N° 3. RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune

Un Conseil d'Ecole s'est tenu le jeudi 13 juin. A priori, l'école primaire comptera 5 classes et 105 élèves à la rentrée prochaine, soit 38 élèves en maternelle, 67 en élémentaire. Madame VISIELOFF, qui prendra sa retraite à la fin de l'année scolaire, sera remplacée par Madame LEHMANN.

Une fête a été donnée en l'honneur de Madame VISIELOFF le jeudi 6 juillet dans la cour de l'école en présence du personnel enseignant, du conseil municipal et des élèves de l'école. Madame le Maire remercie particulièrement l'AEL et Madame Sylvette GODIER, Adjointe, pour la préparation.

Une réunion du Comité Consultatif de la Réserve Nationale du Massif du Grand Ventron a eu lieu le 22 juin, à la mairie de Ventron. Monsieur Michel BRUNN, adjoint au Maire était aussi présent. Il apparait que les Maires des communes se retrouvent en nette minorité notamment face aux associations. En effet, certaines décisions ont été adoptées malgré l'opposition parfois unanime des Maires des communes concernées par la Réserve.

Monsieur Freddy GILCK demande si le coût de la protection du Grand Tétras est connu. A titre d'exemple, Madame le Maire indique que le financement était d'environ 3.5 millions d'euros sur une période 1973/début 2000 alors que ces indicateurs étaient défavorables. Aucun chiffre plus récent n'a été donné aux membres du COPIL alors que les indicateurs sont aujourd'hui dans le rouge.

Point positif : Madame le Maire ajoute que tous les permis et demandes de travaux ont été validés pour la ferme-auberge du Felsach.

Un Comité de Pilotage sur le PLUi s'est tenu le 13 juin à la CCVSA. Messieurs Michel BRUNN et Jean-Pierre KOHLER, Adjoint au Maire étaient présents. A ce stade, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont en cours de finalisation. Une enquête publique devrait avoir lieu en novembre/décembre 2017 pour une approbation du PLUi début 2018.

Le 04 juillet, une réunion de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace a été organisée à la Communauté de Communes. Cet EPF d'Alsace est ouvert à toute collectivité et a vocation à acquérir directement, pour le compte de ses membres, des biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer puis les rétrocéder à la collectivité lorsqu'elle est prête à lancer son projet d'aménagement opérationnel. Il accompagne, par de l'information, des conseils (techniques et juridiques) ou de l'ingénierie, les collectivités dans la constitution de réserves foncières au service de projets d'intérêt public. Une réflexion est en cours pour l'adhésion de la Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin. Mais cette adhésion aura une incidence sur la fiscalité des communes. Face à certaines incertitudes (intérêts de la commune, obligation d'adhésion), une nouvelle réunion sera prochainement organisée avec l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

Arrivée de Monsieur Claude SCHOEFFEL

3 options se présentent à la Communauté de Communes :

- Adhérer à un EPF d'Etat comme celui de Lorraine ;
- Adhérer à l'EPF d'Alsace ;
- Attendre l'obligation d'adhésion.

Arrivée de Monsieur Marc HOFFER

Le bûcher du samedi 24 juin a rencontré un beau succès. Des remerciements sont adressés aux parents et aux jeunes pour l'organisation de la soirée qui s'est bien déroulée malgré une mise à feu tardive.

Parmi les difficultés rencontrées, l'alcoolémie a été un problème important. Pour la prochaine édition, la mise en place d'un service de sécurité et d'un poste de secours sera certainement obligatoire

Les déchets engendrés par la soirée sont aussi très nombreux. En revanche, certaines rumeurs ont été véhiculées notamment un caillassage contre les pompiers ; Madame le Maire tient donc à démentir ces fausses rumeurs.

Une réunion concernant l'hôpital de Thann a été organisée par le Maire de la ville de Thann, Monsieur Romain LUTTRINGER. En effet, des craintes du personnel ont été rapportées suite à la fermeture de 12 lits en chirurgie conventionnelle au profit de l'ambulatoire.

De plus, compte tenu de l'ouverture de l'hôpital Moenchsberg et du service maternité, il y a un risque éventuel de fermeture des services maternité de Thann et d'Altkirch. Une réunion du Conseil de Surveillance se tiendra le mardi 11 juillet à ce sujet ; a priori, il n'y a pas de risque immédiat de fermeture. Le COPIL mis en œuvre lors de la réorganisation du service des urgences sera réuni courant septembre.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

Plusieurs travaux d'entretien des espaces verts ont été effectués par l'équipe technique notamment sur les bas-côtés des voies (travail à l'épareuse). Les chaussées du village ont également été entretenues dans le cadre de la campagne « point à temps ». Les travaux représentent un coût de 15 000 euros TTC, la fourniture des gravillons 800 euros TTC.

Le marquage de la RN 66 a été réalisé par l'entreprise MSR. Plusieurs conseillers municipaux notent toutefois que plusieurs balises sont déjà en mauvais état. De plus, Madame Nadine SPETZ signale que suite au traçage de bandes blanches sur le côté, les piétons ont tendance à se mettre juste derrière pensant être en sécurité. Cela crée un manque de vigilance de la part des piétons en particulier des enfants.

Le portail de l'école sera posé durant la dernière semaine de juillet. Les travaux de préparation seront effectués par l'équipe technique.

Les embauches estivales débuteront dès mardi 11 juillet jusqu'à fin août.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Forêt : aucune coupe supplémentaire n'a été réalisée. Il est cependant nécessaire que les bûcherons soient de nouveaux présents. Monsieur BRUNN rappelle que 2 300 m³ doivent être coupés d'ici le mois d'octobre.

Urbanisme :

Deux Déclarations Préalables ont été reçues : l'une portant sur le déplacement d'une porte, l'autre sur le changement de l'ensemble des menuiseries (Gendarmerie).

4 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été reçues concernant les parcelles suivantes :

- Parcelle 28-Section 2
- Parcelles 92 et 93-Section 6
- Parcelles 43, 44 et 45-Section 2
- Parcelles 271/123-Section 3

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption.

Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Services à la Population

Plusieurs évènements sont à noter :

- La kermesse de l'AEL a eu lieu le samedi 17 juin.
- La dernière édition de l'Open'Air du dimanche 25 juin a connu une bonne fréquentation.
- Repas du Temple le dimanche 2 juillet. Madame le Maire, Madame GODIER et Monsieur Jean-Pierre KOHLER étaient présents. La pasteur Marie-Claire GAUDELET quitte les paroisses de Thann et de Fellingering et sera remplacée dès septembre par un pasteur stagiaire.
- Madame le Maire et les adjoints ont rendu une visite à Madame Denise GEBEL à l'hôpital d'Oderen en l'honneur de ses 90 ans.
- La 4^{ème} édition du Fellerival aura lieu les 22, 23 et 24 septembre prochain. 3 groupes seront présents : vendredi 22 à 20 h « La Voix et l'Orgue », samedi 23 à 20 h « Les Sax Alors » et le dimanche 24 à 17 h « Les 3 Barbus...ou presque ». Les représentations du vendredi et du samedi sont gratuites. Pour le concert du dimanche après-midi, l'entrée est à 15 euros le jour-même, 12 euros en prévente. Un article a été rédigé sur le sujet dans le dernier bulletin communal.
- Une collecte de sang se tiendra le vendredi 18 août à Fellingering.

La rédaction du bulletin communal du mois de juillet est achevée. Il sera diffusé aux alentours du 20 juillet. Toute aide est la bienvenue pour l'encartage et la distribution.

Une commission a eu lieu le lundi 26 juin concernant l'inscription de noms sur le monument aux morts en présence de Monsieur Paul LUTTENBACHER. Plusieurs listes ont été comparées et une compilation sera envoyée à l'Office National des Anciens Combattants pour validation. Une prochaine réunion est prévue le mardi 29 août à 20 h.

N° 4. MARCHE DE TRAVAUX PORTANT SUR LA DEMOLITION DU BATIMENT EN FRICHE (62 GRAND RUE)

A l'unanimité des membres présents et représentés, ce point est reporté à une séance ultérieure.

DELIB N°2017/47

N° 5. BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 (SERVICES COMMUNS DE LA CCVSA)

Depuis l'année dernière, les services Urbanisme, Péri-scolaire et Main d'Œuvre Forestière (MOF) sont communs à la CCVSA. Dès lors, les attributions de compensation ne sont plus directement versées à la commune mais déduites des dépenses liées à ces trois postes de dépense.

Il est donc nécessaire de transférer la partie MOF inscrite au budget forêt 2017 à l'article général du budget primitif principal 2017 permettant de mandater les titres émis par la CCVSA. (1^{er} paiement). D'autres DM seront nécessaires d'ici la fin de l'année.

Madame le Maire présente la décision modificative n°2 suivante :

Type d'écriture	Imputation	Montant
Vote	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 70872- Remboursement de frais par les budgets annexes	-25 527.54 €
Vote	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 73921- Prélèvements pour reversements de fiscalité, attribution de compensation	+25 527.54 €

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE la décision modificative n°2 du budget primitif principal 2017.

N° 6. BUDGET : REHABILITATION DU TEMPLE : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT, FIXATION DE LA CADENCE D'AMORTISSEMENT.

A l'unanimité des membres présents et représentés, ce point est reporté à une séance ultérieure.

N° 7. PERSONNEL COMMUNAL :

a). RECRUTEMENT D'UN AGENT ATSEM A PARTIR DE LA RENTREE 2017 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.

b). CREATION D'UN POSTE PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

DELIB N°2017/48

- a. Recrutement d'un agent ATSEM à partir de la rentrée 2017 : création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'au terme du 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la commune peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable

pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Madame le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal de permettre la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint, à temps non complet à raison de 27h / semaine dans les conditions fixées par le 2° de l'article 3 précité.

Le Conseil Municipal,

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment le 2° de l'article 3 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE** la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint, à temps non complet à raison de 27heures / semaine dans les conditions fixées par le 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;
- PREVOIT** que le traitement de l'agent contractuel recruté au titre du 2° de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade ;
- AUTORISE** en conséquence Madame le Maire à signer le contrat d'engagement et la convention du Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

DELIB n°2017/46

b. Création d'un poste permanent au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Madame le Maire,

- Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;
- Vu** le budget de la commune ;
- Vu** le tableau des effectifs de la commune,
- Vu** le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la création d'un poste permanent de secrétaire chargée de l'accueil et du classement relevant du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 23 heures rendue nécessaire par une décision d'avancement de grade;

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

-À compter du 01 / 08 / 2017 , un poste permanent de secrétaire chargée de l'accueil et du classement relevant du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 23 heures rendue nécessaire par une décision d'avancement de grade.

Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- Accueillir, renseigner et orienter le public sur place et par téléphone
- Gestion du courrier (postal et électronique)
- Constitution des dossiers liés à la population
- Assister la secrétaire générale dans la préparation et le suivi du conseil municipal et en matière de

ressources humaines

-Gérer et assurer le classement des documents administratifs

-Madame le Maire est chargée de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

-Madame le Maire est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

-Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

DELIB N°2017/49

N° 8. RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DE DEROGATION POUR RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS
--

Le nouveau ministre de l'Education Nationale, Monsieur Jean-Michel BLANQUER prévoyait un décret qui donne la possibilité aux écoles communales de revenir à la semaine de 4 jours. Ce décret est paru au JO du 28 juin 2017 (Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques).

Une enquête a été menée auprès des parents de l'école élémentaire sur le sujet : sur 83 réponses, 72 se sont prononcées pour la semaine à 4 jours, 10 pour le maintien des rythmes actuels, 1 sans avis. Cette décision a été définitivement actée lors du Conseil d'école extraordinaire du 29 juin dernier.

Un courrier d'intention de demande de dérogation a été envoyé à Madame l'Inspectrice le 30 juin dernier afin que cela puisse être pris en compte lors de la réunion de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du 07 juillet.

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'enquête menée auprès des parents d'élèves de l'école élémentaire qui se prononcent majoritairement pour le retour à la semaine de 4 jours ;

Vu l'avis des Conseils d'Ecole du 13 et 29 juin validant le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine ;

Considérant l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours ;

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-DONNE UN AVIS FAVORABLE au rétablissement de la semaine de 4 jours selon l'organisation suivante :

Lundi : 8h-11h30/13h30-16h

Mardi : 8h-11h30/13h30-16h

Jeudi : 8h-11h30/13h30-16h

Vendredi : 8h-11h30/13h30-16h

Soit 24 heures par semaine.

-PRECISE que cette décision conjointe avec le Conseil d'Ecole sera mise en œuvre dès la rentrée

prochaine après accord des services de l'Education Nationale ;

-INDIQUE que la présente délibération sera adressée à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et à l'Inspection Académique.

DELIB N°2017/50

**N° 9. FORET/ONF : DEMANDE DE DISTRACTION DU REGIME FORESTIER DE LA PARCELLE N°361
SECTION 10**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant :

Vente de la maison forestière du Schliffels, 9 chemin du Rammersbach, 68470 FELLERING.

Ce projet nécessite une distraction du régime forestier de la parcelle suivante :

Commune	Lieu-Dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale de la parcelle	Surface à distraire
Fellingring	/	10	361	9 a 11 ca	9 a 11 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:

-APPROUVE le projet tel que présenté ;

-SOLLICITE la distraction du régime forestier de la parcelle cadastrale définie ci-dessus ;

-CHARGE l'Office National des Forêts de prendre un arrêté de distraction du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;

-AUTORISE Madame le Maire ou un de ses adjoints à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

DELIB N°2017/51

N° 10. COMMISSION LOCALE DE L'EAU : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA LAUCH

Le 8 mars dernier, un projet partagé de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch a été validé à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau.

Ce SAGE est composé de deux documents principaux : un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et un Règlement. Les documents ont été communiqués au préalable à tous les conseillers municipaux.

Il s'agit d'un outil de planification qui fixe les objectifs et les grandes orientations de gestion de l'eau.

L'approbation du SAGE de la Lauch est envisagée par le Préfet à la fin de l'année. Conformément à la réglementation, le projet doit être soumis à la consultation des collectivités du bassin versant.

Vu le courrier de la Commission Locale de l'Eau reçu en mairie le 09 mai 2017 ;

Vu le Code de l'Environnement, Livre Deuxième, Chapitre I Titre III et notamment ses articles L212-6 et 436-48-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013066-0013 du 07 mars 2013 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Lauch ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 avril 2016 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Lauch ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés :

-EMET un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lauch présenté par la Commission Locale de l'Eau ;

-CHARGE Madame le Maire de transmettre cet avis à la Commission Locale de l'Eau.

DELIB N°2017/52

N° 11. SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN : AVIS SUR L'ADHESION DE LA VILLE DE HESINGUE

La Ville de Hésingue a demandé, lors de sa séance du 29 mai dernier, son adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10.5 hectares provenant d'un échange de terrains avec la Ville de Saint-Louis.

Le Comité Syndical réuni a donné un avis favorable le 26 juin. Conformément aux statuts, il appartient aux conseils municipaux de donner leur avis dans un délai de 3 mois sur cette adhésion. En l'absence de délibération, l'avis du Conseil est réputé favorable.

Le Président du Syndicat précise que l'entrée de la Ville de Hésingue ne modifie en rien la gouvernance du Syndicat ou son équilibre financier.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Ville de Hésingue.

Vu les articles L.5211-18 et suivants du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Hésingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10.5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Hésingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Hésingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Hésingue) à une d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents et représentés:

-EMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la Ville de Hésingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10.5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;

-DEMANDE à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

DELIB N°2017/53

N° 12. DEMANDES DE SUBVENTION

Madame le Maire présente deux demandes de subventions parvenues en mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350 euros à la Société de Musique Orphéenne de Fellingring pour l'achat de nouvelles chaises, correspondant environ à la moitié du reste à charge;
- DECIDE de ne pas donner suite** à la demande de l'Association des Commerçants du Pavillon.

N° 13. DIVERS ET COMMUNICATION

Monsieur Michel BRUNN, en tant que Président de l'Amicale des Pêcheurs du Lerchenweiher, indique qu'un après-midi de découverte a été organisé le 7 juillet pour 20 enfants de l'école. Il remercie vivement l'AEL pour l'organisation. Il souhaite organiser prochainement une journée découverte de l'étang à destination de l'ensemble des classes de Fellingring.

Monsieur Freddy GILCK, Conseiller Municipal et Président de l'Amicale des Donneurs de Sang, rappelle la prochaine collecte de sang le 18 août à Fellingring.

Il s'étonne que le nouveau site internet ne soit pas encore opérationnel. Madame le Maire indique que quelques modifications restent à faire mais que le site devrait être mis en ligne d'ici le mois de septembre. Elle précise également que la page Facebook de la commune est déjà active. Les derniers événements sont publiés et la page est régulièrement visitée.

Madame Laurence HALLER, Conseillère Municipale, regrette l'ouverture tardive du bassin extérieur à la piscine intercommunale malgré les dernières fortes chaleurs et la présence de touristes dans la vallée. Monsieur Jean-Marc HALLER précise que la Communauté de Communes a rencontré des problèmes d'effectifs ce qui explique cette situation.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h20.